

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

PROJET POUR CONSEIL DU : _____ ADOPTÉ LE : _____
--

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-176

MODIFIANT LE REGLEMENT 25-164 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSES PAR LA VILLE DE SAINT-FELICIEN POUR L'ANNEE 2026

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE
QUI SUIT :

1. Le tableau « Tobo-Ski » de l’annexe E du règlement 25-164 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Saint-Félicien pour l’année 2026 est modifié par l’ajout, à la fin, de la note suivante :

« Note : Dans le cas où un enfant ou un étudiant, non accompagné d’un adulte responsable, est toujours présent sur le site 30 minutes suivant l’heure prévue de fermeture, une tarification de 63,65 \$ / heure sera imposée selon le cas aux parents ou tuteurs. »

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière